

Pada Blabla n° 50

15 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	2
ON Y ÉTAIT	2
Le 15 janvier, pour le démarrage de la formation animée par M ^{me} Pascale Daniel des GEM, dont le GEM Autisme de LADAT	2
Le 17 janvier, pour présenter notre association à l'ensemble des directeurs de l'ADAPEI Drôme avec M ^{me} Béatrice Basset, membre du Bureau	2
ON Y SERA	2
À l'agora sur les particularités sensorielles chez les personnes présentant un TSA (18 février)	2
À l'assemblée des sociétaires du Crédit Agricole pour présenter nos actions et les remercier pour leur don (26 février)	3
À la première assemblée générale du GEM autisme de LADAPT, parrainée par notre association (29 février)	3
NOUVEAU	3
Le catalogue de notre centre de formation 2020 est maintenant disponible	3
Cirque en famille : ateliers parents-enfants en situation de handicap	3
Ateliers parents-bébés autour du développement psychomoteur à Aouste-sur-Sye.....	3
REMERCIEMENTS AU LIONS CLUB D'ANNONAY.....	3
SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE	4
Strasbourg ouvre la première unité d'enseignement autisme en élémentaire en autorégulation.....	4
Quatre associations de handicap tournent le dos aux concertations sur le revenu universel	5
Comment accompagner la vie affective des personnes déficientes intellectuelles ?.....	6
AGENDA.....	10
CONTACT	10

ÉDITO

Chers adhérents-es,

Il y a cinq ans, nous avons récolté vos avis afin de mieux définir les objectifs pour notre association. Depuis, nous avons pu répondre à certaines de vos attentes même s'il reste beaucoup à faire.

Aujourd'hui, nous avons besoin de votre participation pour répondre à un questionnaire que nous avons établi afin d'avoir une représentation plus exacte de vos besoins et vos attentes. Nous souhaitons également pouvoir cartographier vos besoins pour mieux cibler nos actions et ainsi avoir une vision claire sur les deux départements de Drôme et d'Ardèche.

Merci de votre confiance et de votre aide car sans votre expérience de parents, de proches, de personnes vivant avec des TSA, nous ne pouvons pas mettre en place des réponses adaptées.

Nous viendrons vous rendre compte des résultats analysés dans le courant de l'année et mettrons en place ces objectifs pour les prochaines années lors de notre prochaine assemblée générale.

Mireille Baraz, votre présidente

ON Y ÉTAIT

Le 15 janvier, pour le démarrage de la formation animée par M^{me} Pascale Daniel des GEM, dont le GEM Autisme de LADAT

Merci à M^{me} Daniel et aux professionnels très impliqués durant ces 3 jours.

Le 17 janvier, pour présenter notre association à l'ensemble des directeurs de l'ADAPEI Drôme avec M^{me} Béatrice Basset, membre du Bureau

Merci à M. Chorier, Président, à M^{me} Hamida Harrang, Directrice générale, et à tous les directeurs pour leur accueil et leur écoute.

ON Y SERA

À l'agora sur les particularités sensorielles chez les personnes présentant un TSA (18 février)

Cette agora, qui commencera à 19h à la Maison Relais Santé de Valence, sera animée par la psychomotricienne Nathalie Allavena, partenaire professionnelle de notre association.

À l'assemblée des sociétaires du Crédit Agricole pour présenter nos actions et les remercier pour leur don (26 février)

À la première assemblée générale du GEM autisme de LADAPT, parrainée par notre association (29 février)

NOUVEAU

Le catalogue de notre centre de formation 2020 est maintenant disponible

Cette année, nous avons ouvert notre centre à de nouveaux formateurs pour de nouvelles formations qui, nous l'espérons, correspondront à vos attentes. Nos formations sont ouvertes aux parents, proches et professionnels.

Nous proposons également des formations in situ au plus près des besoins et attentes des professionnels ainsi que des supervisions ou guidances pour les équipes professionnelles.

Notre intention n'est pas de vous faire pencher pour telle ou telle méthode mais d'aider à comprendre précisément le fonctionnement de chaque personne pour lui proposer des interventions s'appuyant sur ses compétences

Pour toute question ou demande d'information, merci de nous contacter à cette adresse mail : centreformationpada@gmail.com.

Mireille Baraz

Cirque en famille : ateliers parents-enfants en situation de handicap

Ces ateliers sont animés par Léa Pouzet et Sonia Imbert, les 21-22 mars de 9h à 10h30 : Renc'Arts, 28 route de Cobonne, Aouste-sur-Sye. Contact et réservation : 06 28 32 22 34 ; imbertypsychomot@gmail.com.

Ateliers parents-bébés autour du développement psychomoteur à Aouste-sur-Sye

Ces ateliers ont lieu de 9h-10h30 à la MJC – centre social Nini Chaize. Ils sont animés par Laure Granger.. Contact : 04 75 25 55 57 ou 06 02 59 63 82. Les prochains ateliers auront lieu les 9 et 23 mars 2020. Participation libre et consciente.

REMERCIEMENTS AU LIONS CLUB D'ANNONAY

Nous tenons à remercier le Lions Club d'Annonay pour son accueil, son écoute et son soutien pour nous permettre d'élargir certaines de nos activités.

SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

Strasbourg ouvre la première unité d'enseignement autisme en élémentaire en autorégulation

Publié le 28/01/20 - 10h47

À Strasbourg, l'association Adèle de Glaubitz a ouvert une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) conforme au cahier des charges mais qui a la particularité de développer les techniques d'autorégulation.

Pour les élèves autistes, deux dispositifs se développent à l'école primaire : les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) selon le cahier des charges et le calendrier d'implantation défini par la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement. Parallèlement, en plus des UEEA, la Nouvelle-Aquitaine et la Vendée expérimentent les classes d'autorégulation s'appuyant sur la méthode canadienne développée par le Pr Stéphane Beaulne. L'association Adèle de Glaubitz a remporté l'appel à candidatures de l'UEEA de Strasbourg (Bas-Rhin) en proposant un dispositif d'autorégulation au sein d'une UEEA. Une première.

Elle a reçu la visite de la délégation interministérielle à l'autisme le 23 janvier mais l'UEEA a ouvert ses portes en septembre dernier à l'école élémentaire Guynemer 1 dans le quartier du Neuhof. Elle accueille en cette première année de fonctionnement cinq élèves autistes* intégrés dans leur classe dite de référence du CP au CM2 qui bénéficient autant que nécessaire d'un accompagnement dédié soit en classe d'autorégulation, soit avec un adulte supplémentaire, formé à l'autorégulation, dans leur classe « *ordinaire* ». L'idée étant de rendre les élèves autonomes pour leur permettre de passer le plus de temps possible dans leur classe.

Des crédits supplémentaires au démarrage

Le fonctionnement entre dans le cahier des charges et le budget des UEEA (100 000 euros par an pour le secteur médico-social) mais a bénéficié de crédits non reconductibles de l'ARS Grand-Est de 40 000 euros pour assurer la formation et la supervision spécifique au dispositif d'autorégulation qui implique notamment une sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'école, des enseignants au personnel municipal de la restauration scolaire. L'association de son côté a donné un coup de pouce financier pour permettre le bon lancement de ce projet très chronophage au-delà des crédits ARS. « *Nous avons envie avec nos partenaires de l'Éducation nationale d'essayer ce dispositif, basé sur une approche positive qui aide les enfants à prendre de l'autonomie et à entrer dans les apprentissages* », explique à *Hospimedia* Marie-Clothilde Kipp, directrice du site du Neuhof de l'association. Depuis 2016, cette dernière porte avec le service de psychiatrie pour enfants et adolescents des Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) un dispositif expérimental d'accompagnement et de soins coordonnés pour l'autisme (Dasca).

« Dans ce cadre, nous sommes en contact avec de nombreux établissements scolaires, précise Pauline Borie, chef de service du Dasca, ce qui nous a permis de trouver rapidement l'école prête à s'engager dans cette démarche. Cette école en réseau d'éducation prioritaire (Rep+) bénéficie de classes dédoublées CP et CE1, ce qui est également facilitant. »

Dans la vidéo ci-dessous, la famille de la jeune Alexine entrevoit enfin l'avenir avec sérénité tandis que l'équipe de l'école témoigne de l'intérêt de la démarche qui lui permet d'adapter sa pédagogie et la stratégie d'autorégulation pour d'autres élèves non touchés par l'autisme.

** Selon le cahier des charges, ils seront au moins sept l'an prochain.*

Quatre associations de handicap tournent le dos aux concertations sur le revenu universel

Publié le 04/02/20 - 17h57

Ce 4 février, l'Apajh, APF France handicap, l'Unafam et l'Unapei claquent la porte des discussions sur la réforme du revenu universel d'activité. Ils promettent une mobilisation contre la disparition programmée de l'allocation aux adultes handicapés.

« Le Gouvernement s'entête à ignorer nos alertes », déplorent ce 4 février Apajh, APF France handicap, Unafam et Unapei. Dans un communiqué commun, les quatre associations de handicap affiche donc la couleur : si l'exécutif semble décidé à orchestrer « la disparition programmée de l'allocation aux adultes handicapés » (AAH) avec sa réforme des minima sociaux, cela ne se fera pas sans confrontation.

Invitées à participer à la réflexion sur la création du revenu universel d'activité (RUA) depuis maintenant sept mois, les associations du secteur du handicap fulminent. « Sans faire aucun cas [d]es expressions associations et citoyennes, les ministres et conseillers de l'Élysée laissent entendre que la décision de faire disparaître l'AAH au profit du RUA est déjà prise, contredisant au passage les techniciens qui animent la concertation », écrivent-elles. Or, rappellent-elles, une intégration de l'AAH dans ce nouveau socle « viendrait dégrader les droits des personnes en situation de handicap ».

Alors que 52% des Français s'exprimaient contre une fusion de l'AAH au RUA à l'occasion de la consultation citoyenne de novembre dernier, les signataires du communiqué ont donc choisi de quitter ce qu'ils qualifient de « simulacre de concertation ». Une nouvelle étape après le boycott, le 14 janvier dernier, de la première réunion d'un nouveau cycle de rencontres sur l'AAH et le revenu universel. Et d'exprimer vouloir se mobiliser « dans les prochaines semaines pour faire entendre raison aux décideurs politiques ».

Un décision « regrettée » par le Gouvernement

La décision n'a pas manqué de faire réagir. En réponse à la décision interassociative, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes

handicapées, et Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités, « prennent acte et regrettent la décision prise par les quatre associations ».

Insistant sur le fait que RUA viendrait mieux articuler les prestations de solidarité « sans pour autant les confondre » et « en s'adaptant aux spécificités de chaque personne », elles assurent que l'intégration de l'AAH « n'est à ce jour pas acté ». En réponse aux craintes de voir les fonds handicap siphonnés au profit d'autres allocation, l'exécutif réitère au passage ses engagements : le budget alloué au handicap restera « strictement destiné aux personnes en situation de handicap ». Par ailleurs, « aucune obligation de reprise d'emploi ne s'appliquerait ». Et de préciser au contraire que la fusion permettrait « une meilleure prise en compte du supplément de solidarité qui est dû au titre du handicap dans le calcul des droits des personnes, des couples et des familles ».

Souhaitant poursuivre les échanges avec l'ensemble des associations, les ministres rappellent donc que les travaux continueront pour aboutir à la remise d'un rapport au Gouvernement d'ici à l'été 2020. « Ce n'est qu'à l'issue de ce travail de concertation que la décision d'intégrer ou non l'AAH au RUA sera prise », assurent-elles.

Comment accompagner la vie affective des personnes déficientes intellectuelles ?

Publié le 22/01/20 - 16h37

Sujet longtemps tabou, la sexualité des personnes déficientes intellectuelles est désormais au centre des préoccupations des établissements. De nombreux outils existent mais la politique d'accompagnement doit être coconstruite en équipe.



Sujet de colloques réguliers, la vie affective et sexuelle (Vias) est une question dont les établissements accueillant des enfants et adultes handicapés ne peuvent faire l'économie. L'actualité politique récente avec la résolution votée par le Sénat en ce début d'année sur les violences faites aux femmes handicapées, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ou la stratégie

nationale de santé sexuelle 2017-2030 invitent les opérateurs médico-sociaux à prendre en compte la sexualité des personnes handicapées, à en permettre l'expression et à en promouvoir une vision positive.

Le cadre législatif

La [loi](#) du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a posé le droit pour les personnes au respect, à l'intimité et à une vie privée. La [convention](#) des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées garantit aux personnes handicapées la pleine jouissance sans discrimination de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dont le droit à la sexualité. Pour que la personne handicapée puisse faire valoir ses choix, il faut qu'elle puisse s'identifier comme un sujet sexué et bénéficier d'une éducation à la vie amoureuse et sexuelle.

L'[article](#) L6121-6 3 du Code de la santé publique prévoit l'obligation de dispenser une information et une éducation à la sexualité et à la contraception dans toute structure accueillant des personnes handicapées. Une obligation doublée pour les établissements scolarisant des enfants par celle qui incombe aux établissements scolaires ([article](#) L312-16 du Code de l'éducation). Par ailleurs, une [circulaire](#) du 10 décembre 1996 relative à la prévention de l'infection à VIH dans les établissements et services accueillant des personnes handicapées mentales recommande le développement d'actions de prévention dédiées.

Comme le souligne le [site](#) de vulgarisation Vie affective et sexuelle & handicap, « *l'exercice de la liberté d'accès à la sexualité dans les établissements et services médico-sociaux (ESSMS) rencontre cependant trois limites :*

- *la protection de la personne, surtout si elle n'est pas en mesure de se protéger elle-même ;*
- *la protection des tiers ;*
- *l'harmonisation des droits et libertés de chacun rendue nécessaire par la vie collective. »*

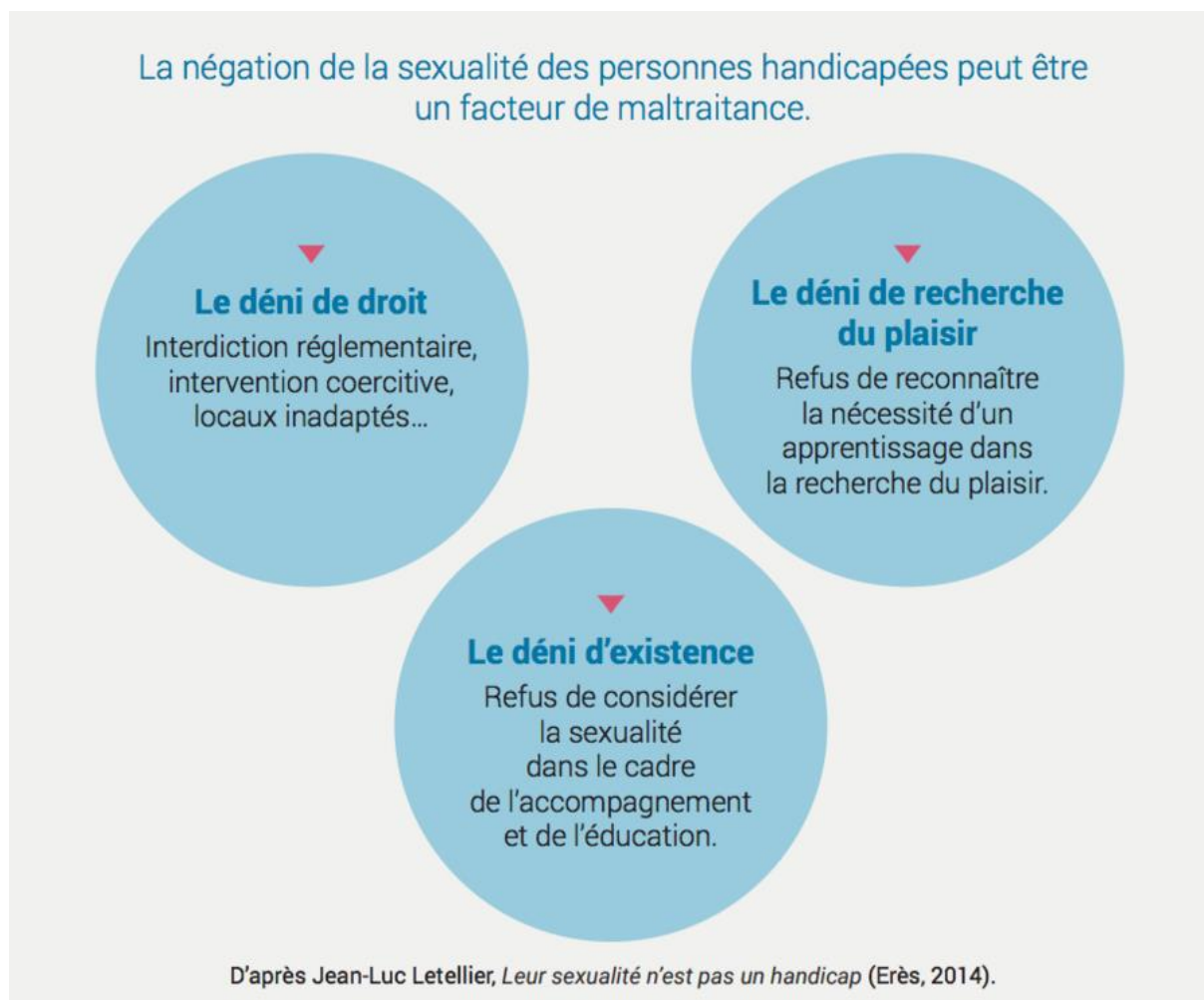
De son côté, l'Unapei dans le [livret-ressources](#) qu'elle vient de mettre en ligne rappelle que « *le cadre légal ne pose pas d'interdits spécifiques sur le sujet. Pourtant, son interprétation sur le terrain va encore bien souvent dans le sens de la restriction et s'assortit de jugements d'ordre moral.* » Et de souhaiter faire de l'accompagnement de la vie affective et sexuelle « *une opportunité d'aider les personnes handicapées intellectuelles à grandir, à devenir adultes et à s'épanouir* ».

Des intentions aux actes

La question de l'accompagnement à la Vias doit forcément s'adapter à la structure, ses usagers et son personnel. Et pour avoir un réel impact il doit s'agir d'une démarche de fond inscrite dans le projet d'établissement impliquant l'ensemble de l'équipe éducative, soutenue et portée par l'équipe de direction. La recherche de partenaires — comme le planning familial qui a développé une expertise sur la question — peut être pertinente mais ces derniers ne peuvent et ne doivent assurer seuls des actions de sensibilisation isolées.

« *La qualité du projet dépend en premier lieu du processus de maturation et de réflexion collective dont il a fait l'objet. Pour ancrer la démarche et garantir l'adhésion de tous — administrateurs,*

parents, professionnels et personnes handicapées —, il n'existe pas de méthode unique. Dans tous les cas, la solution choisie doit être en cohérence avec la culture et l'histoire de l'établissement », note l'Unapei. Pour mener à bien cette démarche, les établissements pourront difficilement faire l'économie d'une formation préalable des personnels.



[Dans un extrait du livret de l'Unapei, les trois formes de déni sont présentés.](#)

Une approche qui dépasse la sexualité

Parler de sexualité, c'est parler d'intimité, d'estime de soi, de gestion des émotions, de savoir-faire mais aussi de savoir-être, du désir, de la reconnaissance des émotions et du consentement de l'autre. Partie intégrante de la démarche d'autodétermination, c'est l'occasion de parler de sexe mais aussi de droits, de mariage, d'enfant... autrement dit de projet de vie. Les résultats de la recherche appliquée « Mes amours », menée auprès de personnes accompagnées par l'association Trisomie 21 en milieu ordinaire et publiés par la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap (Firah) montrent l'intérêt d'un projet coconstruit avec les usagers.

L'Unapei observe que les établissements qui ont mis en place des ateliers socio-esthétiques où l'estime de soi est travaillée, voient les personnes accompagnées plus autonomes et « *en capacité de savoir ce qu'elles veulent et ce qu'elles ne veulent pas, ce qu'elles peuvent faire, où et avec qui* ». Elle constate également un recul des comportements à risques.

Si l'usager doit pouvoir trouver dans la structure un interlocuteur avec qui il puisse aborder les questions qui l'interpellent sur la vie intime, les groupes de parole ont aussi montré leur pertinence. Pour un public en situation de déficience intellectuelle, de nombreux outils existent — à l'image de la conception du jeu Kesekesex par l'Unapei de l'Oise. Ils multiplient les approches sensorielles et visent à aider l'expression des pensées, y compris par des modes de communication alternative. Les professionnels, et comme le souligne l'Unapei, les familles et proches aidants doivent également pouvoir bénéficier de groupes de paroles pour échanger entre pairs sur cette approche qui peut bousculer les représentations et les pratiques.

En corollaire

Reconnaître le droit des personnes en situation de handicap à une sexualité passe aussi par un aménagement de l'espace permettant à cette sexualité de s'exprimer dans des conditions d'intimité et de confort, un aménagement du bâti avec des chambres individuelles, des espaces privés, des studios pour les couples, des lits doubles.

L'accompagnement à la parentalité s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement à la vie affective. Si les politiques publiques ont encore à évoluer dans ce domaine, les établissements doivent construire avec le jeune couple la nouvelle vie qui s'annonce : où habiteront-ils ? Comment pourront-ils être accompagnés dans leur parentalité pour éviter le placement de l'enfant ? Quels liens tisser avec les services sociaux, la protection maternelle et infantile (PMI), l'aide sociale à l'enfance ? Autant de questions qu'il peut être pertinent de se poser dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale.

Pour aller plus loin :

- Unapei, [Livret personnes handicapées intellectuelles et vie affective et sexuelle](#), décembre 2019 ;
- Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Creai) Bourgogne-Franche-Comté, [site](#) Vie affective sexuelle & handicap ;
- Creai Occitanie, [bibliographe](#) sexualité et handicap, juin 2019 ;
- centre régional de prévention et d'information et de prévention du sida (Crips) Île-de-France, page Internet [Sexualité](#) et handicap mental : outils pédagogique ;
- Planning familial, [programme](#) « Handicap et alors » ;
- [Centre](#) ressources handicaps et sexualités ;
- Firah, [programme](#) « Mes amours » ;
- Instance régionale d'éducation et de promotion de la Santé (Ireps) Île-de-France, [référentiel d'intervention sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap mental](#), 2015 ;
- Ireps de Bourgogne, [Dossiers techniques – vie affective et sexualité des personnes vivant avec un handicap mental](#), janvier 2012 ;
- Handicap international, *Accompagnement à la vie affective et sexuelle*, [guide méthodologique des groupes de parole](#), 2007.

AGENDA

- 18 février** Agora « les particularités sensorielles chez les personnes présentant un TSA », à la Maison Relais Santé de Valence (4 rue du Clos Gaillard), 19h-22h, animée par Nathalie Allavena. Inscriptions : secretaire.planeteautisme@gmail.com.
- Éduc'Ardèche à Aubenas (Centre social Au fil de l'eau à Pont d'Aubenas) : « Dépistage de l'autisme chez l'enfant » (approche neuropsychologique), conférence animée par Brigitte Hermans, neuropsychologue. Prix libre et conscient au profit de l'association Éduc'Ardèche. Réservation par mail educardeche@yahoo.com.
- 22 février** Atelier Tchika Boum Splash Ados animé par Armelle Vautrot et Pascal Viossat. Rencontre avec des adolescents entre 11 et 17 ans sans déficience intellectuelle et neurotypiques (famille, fratries, amis). Inscriptions auprès de Pascal Viossat : 06 75 13 24 33 ou viossat.pascal@gmail.com.
- 14 mars** Café-rencontre Asperger ados à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant à Valence), 10h-12h et 14h-16h. Sur inscription : valerieperiot@yahoo.fr
- Café-rencontre adultes Asperger à la Maison pour Tous du Petit-Charran, 15h-17h. Un premier contact par mail est souhaité : cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com
- Café des proches à la Maison pour Tous du Petit-Charran, 14h-17h.

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secretaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardeche.fr et sur notre page Facebook !